

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2675

3 novembre 2011

SOMMAIRE

Aldon Holdings Limited	128363	Floorings I S.à r.l.	128379
Alpha Car Trading S.A.	128365	Fondations Capital I S.C.A., SICAR	128368
Alu-Concept S.à r.l.	128381	Fortis Private Real Estate Holding S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A.	128383
Anchorage IO II S.à r.l.	128374	GameStop Europe Holdings S.à r.l.	128362
Anton Invest	128386	GameStop Finance S.à r.l.	128376
Aron S.A.	128381	Glennlo Management Sàrl	128365
ARYZTA Technology II Limited	128363	Heco Reassurantie S.A.	128386
Avantor Performance Materials Holdings S.A.	128381	Hoche Immo 4 H S.A.	128398
Aviapartner Europe S.A.	128398	H.P.A. S.A.	128382
Belden S.à r.l.	128388	KNS Solar S.à r.l.	128388
Benelux Leading Capital Investors S.à r.l.	128385	Lanor Holding S.A.	128374
Berloc S.à r.l.	128375	Laridel Participations S.A.	128399
Bimaculatus S.à r.l.	128376	Laurfraie Investissement S.A.	128359
Bolux	128373	LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. .	128354
Boni Holding S.A.	128395	Magenta International S.A.	128399
Bradford Investments S.A.	128394	Marsjön S. à r.l.	128400
Castorama Polska Sp. z o.o., Luxembourg Branch	128400	Mene' S.à r.l., SPF	128365
Cemex España, S.A., Luxembourg Branch	128394	Modaven & Co SCA	128371
Changreen, Société civile	128394	Montanus Investments S.A.	128362
Clariant Finance (Luxembourg) S.A.	128393	MS Mode Luxembourg, S.à r.l.	128357
Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l.	128396	Optimal Investholding S.A.	128382
D-Assist S.à r.l.	128388	Orange One Soparfi	128400
Diamond Events Sàrl	128384	Romigal Nordwest S.A.	128400
Ecoculture	128393	Semois S.A.	128386
Editpress Luxembourg S.A.	128391	Standard Microsystems Corporation (Asia) S.C.S.	128367
FAS S.à r.l.	128377	St Benoit Private Management S.A.	128399
Fine Vitamins S.A.	128395	Vindobona Alpha S.à r.l.	128380
		Vinson S.A.	128373
		Voyages J.C. S.A.	128393

LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.603.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.321.

In the year two thousand and eleven, on the first day of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Olivier Thill, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 31 August 2011,

AND

Kinkoucho Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Mr Olivier Thill, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 31 August 2011,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.321, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 22 August 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, N°2311 of 22 September 2008, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 24 August 2011, not yet published.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,602,875 (two million six hundred two thousand eight hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 375 (three hundred and seventy-five euro) to an amount of EUR 2,603,250 (two million six hundred three thousand two hundred and fifty euro) by the issuance of 3 (three) ordinary shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR 74.75 (seventy-four euro and seventy-five cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,602,875 (two million six hundred two thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 20,822 (twenty thousand eight hundred twenty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 375 (three hundred and seventy-five euro)

to an amount of EUR 2,603,250 (two million six hundred three thousand two hundred and fifty euro), represented by 20,825 (twenty thousand eight hundred twenty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by way of the issuance of 3 (three) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR 74.75 (seventy-four euro and seventy-five cent).

Kinkoucho Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 3 (three) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up and the share premium has been paid in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 449.75 (four hundred forty-nine euro and seventy-five cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 20,825 (twenty thousand eight hundred and twenty-five) ordinary shares and Kinkoucho Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,603,250 (two million six hundred three thousand two hundred and fifty euro), represented by 20,825 (twenty thousand eight hundred twenty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le premier septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par M. Olivier Thill, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 août 2011,

ET

Kinkoucho Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par Takehisa Tei,

ici représentée par M. Olivier Thill, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 31 août 2011,

(les Associés)

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.321, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 22 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2311 du 22 septembre 20 08, modifié la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer en date du 24 août 2011, non encore publié.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société pour le faire passer de son montant actuel de EUR 2.602.875 (deux millions six cent deux mille huit cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 375 (trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 2.603.250 (deux millions six cent trois mille deux cent cinquante euros) par voie d'émission de 3 (trois)

parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 74,75 (soixante-quatorze euros et soixante-quinze cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 2.602.875 (deux millions six cent deux mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 20.822 (vingt mille huit cent vingt-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par le biais d'une augmentation de EUR 375 (trois cent soixante-quinze euros)

à un montant de EUR 2.603.250 (deux millions six cent trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 20.825 (vingt mille huit cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'émission de 3 (trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 74,75 (soixante-quatorze euros et soixante-quinze cents).

Kinkoucho Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

L'ensemble des 3 (trois) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission intégralement payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 449,75 (quatre cent quarante-neuf euros et soixante-quinze cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 20.825 (vingt mille huit cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires et Kinkoucho Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.603.250 (deux millions six cent trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 20.825 (vingt mille huit cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39573. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128861/162.

(110148582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

MS Mode Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 19.380.

Im Jahre zweitausendundelf, am dreissigsten August.

Wurde vor Uns, Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg,

eine ausserordentliche Generalversammlung (die Versammlung) des alleinigen Anteilhabers der MS MODE LUXEMBOURG, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), nach dem Recht von Grossherzogtum Luxemburg, mit Sitz in 51, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 19.380 (die Gesellschaft). Die Gesellschaft wurde am 14. Mai 1982, gemäss einer Urkunde durch den Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, aufgenommen, veröffentlicht am 29. Juli 1982 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 182 gegründet. Der Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft wurde am 2. Mai 2011, gemäss der Beschlüsse des alleinigen Anteilhabers vor dem amtierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 13. Juli 2011 unter Nummer 1560, zum letzten Mal abgeändert (der Gesellschaftsvertrag).

Ist erschienen:

Cool Invest III B.V., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht der Niederlande, mit Sitz in 10, Hoofdveste, NL-3992 DG Houten, Niederlande, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 51331012, als alleiniger Anteilhaber (der Alleinige Anteilhaber),

hier vertreten durch Frau Laure SINESI, Angestellte, berufsansässig in Luxemburg, 121, Avenue de la Faïencerie, Grossherzogtum Luxemburg, kraft einer in Amsterdam am 10. August 2011, erteilten Vollmacht.

Die Vollmacht nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar bleibt dieser Urkunde als Anlage beigegeben, um mit dieser Urkunde registriert zu werden.

Der Alleinige Anteilhaber ersucht den unterzeichneten Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Alle fünftausend (5.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25) welche ein Gesamtkapital von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000) darstellen, sind ordnungsgemäss vertreten und die Versammlung ist somit ordnungsgemäss einberufen und kann auf die Tagesordnungspunkte beraten, im Folgenden wiedergegeben.

Der Alleinige Anteilhaber hat die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Anteilhaber beschliesst das Geschäftsjahr dem Kalenderjahr anzupassen, nämlich vom 1. Januar zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Zweiter Beschluss

Infolge der vorstehenden Beschlüsse beschliesst der Alleinige Anteilhaber, Artikel 10 des Gesellschaftsvertrages abzuändern, so dass dieser nunmehr folgendermassen lautet:

„ **Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreissigsten (31.) Dezember des selben Jahres.“

Dritter Beschluss - Übergangsbestimmung

Der Alleinige Anteilhaber beschliesst dass das Geschäftsjahr welches am 1. Februar 2011 begonnen hat, am 31. Dezember 2011 enden wird.

Kostenschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser ausserordentlichen Generalversammlung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen in jeglicher Form belaufen sich schätzungsweise auf 900,-EUR.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Partei in deutscher Sprache verfasst wird und eine englische Fassung angeschlossen wird; auf Wunsch der erschienenen Partei soll die deutsche Fassung im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und englischen Version die massgebliche Fassung sein.

Worauf die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, am eingangs bezeichneten Datum aufgenommen wird.

Nach Verlesung der Urkunde für den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, die mit dem Notar durch seine Name, Vorname, Stand und Wohnort bekannt ist, wurde die vorliegende Urkunde von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei und mir, dem Notar, unterzeichnet.

Folgt die englische Übersetzung verstehenden Textes:

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of August.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of MS MODE LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 19.380 (the Company). The Company has been incorporated on May 14, 1982 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg at that time, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 182 of July 29, 1982. The articles of association of the Company have been amended for the last time on May 2nd, 2011 pursuant to the resolutions of the sole shareholder enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1560 of July 13th, 2011 (the Articles).

There appeared:

Cool Invest III B.V., a private limited liability company, governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at 10, Hoofdveste, NL3992 DG Houten, the Netherlands, registered with the Dutch Commercial Register under number 51331012 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Laure SINESI, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faiënerie, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on August 10th, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That five thousand (5,000) shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) per share, representing the entirety of the share capital of the Company of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's accounting year to the Calendar year, starting January 1st, and ending December 31st.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the Articles in order to reflect the above change, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 10.** The accounting year starts each year on January first (1) and ends on December thirty first (31st) of the same year.”

Third resolution - Transitory provision

The Sole Shareholder decides that the accounting year which started on February 1st, 2011 shall end on December 31st, 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English versions, the German version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, which is known to the undersigned notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Gezeichnet: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 septembre 2011. Relation GRE/2011/3169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 15. September 2011.

Référence de publication: 2011128902/108.

(110148734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Laurfraie Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 163.418.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le deux août

par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. La société FINACAP S.A., dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant professionnellement au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

LAURFRAIE INVESTISSEMENT S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chaque, chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à TROIS CENT DIX MILLE EUROS (€ 310.000,-) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de l'année, et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier mardi du mois de juin en 2012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- FINACAP S.A., préqualifiée TROIS CENT NEUF ACTIONS	309
- Norbert SCHMITZ, préqualifié UNE ACTION	1
TOTAL: TROIS CENT DIX ACTIONS	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de EUR 31.000,- (Euros trente et un mille) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:
 - Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
 - FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, Avenue Pasteur, L2311 Luxembourg; est nommé représentant permanent Monsieur Michel DI BENEDETTO, né à Mont-Saint-Martin (France), le 16 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
 - S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; est nommé représentant permanent Monsieur Dominique MOINIL, né à Namur (Belgique), le 28 décembre 1959, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes: Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 août 2011. Relation: EAC/2011/10837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011129442/162.

(110149502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

GameStop Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.900,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 109.998.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 16 septembre 2011

En date du 14 septembre 2011, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Robert A. Lloyd, en tant que gérante de classe B de la Société avec effet au 4 mai 2011.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Mlle. Christel DAMASO

Mr. Philippe van den AVENNE

Gérant de classe B:

Mr. Michael L. NICHOLS

Mr. Michael K. MAULER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129895/19.

(110149724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Montanus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.518.

—
Extrait du procès verbal d'assemblée générale extraordinaire

- Constituée en date du 03 novembre 1997 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°83 du 9 février 1998;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 12 octobre 2010 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2854 du 29 décembre 2010.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui a été tenue en date du 7 septembre 2011:

que le mandat du réviseur d'entreprise Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) S.A, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B. 150.963 avec siège social au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, a été révoqué avec effet du 7 septembre 2011,

la Société a désigné Ernst & Young, société anonyme établie au Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.47.771 et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, BP 780, L-2017 Luxembourg, comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2011132506/25.

(110152684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

**ARYZTA Technology II Limited, Société à responsabilité limitée,
(anc. Aldon Holdings Limited).**

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 142.543.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of September,

before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Aldon Holdings Limited", a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 151, Thomas Street, Dublin 8, Ireland, principal place of management at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg trade register Luxembourg section B number 142543, incorporated by deed dated 13 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2712 of 6 November 2008. The Articles of Association have been modified for the last time by a notarial deed dated 13 May 2011 enacted by notary Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1624 of 20 July 2011.

The meeting is presided by Mrs. Linda Stein, private employee, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sara Lecomte, private employee, with professional address at 15, Cote d.Eich, L-1450 Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. Closed, the attendance list let appear that the whole capital of the corporation is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company from Aldon Holdings Limited to ARYZTA Technology II Limited.
2. Restatement of Article 1 of the Articles of Association in order to reflect the above item of the agenda.
3. Miscellaneous.

First resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into ARYZTA Technology II Limited.

Second resolution

As a consequence of the above resolution the meeting resolves to restate Article 1 of the Articles of Association to be read as follows:

“ **Art. 1^{er}. Denomination.** The company is registered as a limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law and as a Private Company under Irish law with the name “ARYZTA Technology II Limited” (the “Company”). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation of Luxembourg and Ireland.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred Euros (EUR 600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Aldon Holdings Limited, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 151, Thomas Street, Dublin 8, Irlande et son siège de direction effectif au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, avec un capital social de EUR 12.500,-, inscrite au registre du commerce du Luxembourg section B sous le numéro 142543, constituée suivant acte reçu le 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2712 du 6 novembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du notaire Elvinger en date du 13 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1624 du 20 juillet 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Linda Stein, employée privée, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

La présidence désigne comme secrétaire de la réunion et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L -1450 Luxembourg

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées pour être enregistrées avec le procès-verbal.

II. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que la totalité du capital de la société est représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société de Aldon Holdings Limited en ARYZTA Technology II Limited
2. Refonte de l'article 1 des Statuts afin de refléter le point susmentionné de l'ordre du jour
3. Divers.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en ARYZTA Technology II Limited.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de procéder à une refonte l'article 1 des Statuts qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** La société est enregistrée comme une société à responsabilité limitée selon la loi luxembourgeoise et comme une Private Company selon la loi irlandaise sous la dénomination de «ARYZTA Technology II Limited» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les législations applicables du Luxembourg et en Irlande.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents Euros (EUR 600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. STEIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39725. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128651/101.

(110148369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Alpha Car Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300D, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 121.277.

Extrait des résolutions

- 1) L'assemblée accepte la démission de Mme Pundel Viviane, 91, rue du Canal L-4051 Esch/Alzette comme administrateur avec effet immédiat.
- 2) L'assemblée nomme Mr Pundel Vincent 18, Ceinture Beau-Site L-5867 Fentange né le 22.09.1970 à Luxembourg comme nouveau administrateur avec effet immédiat
Fait à Luxembourg, le 13 septembre 2011.
Référence de publication: 2011129751/13.
(110149811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Mene' S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 158.275.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales conclue sous-seing privé en date du 5 août 2011, il résulte que le capital social de la société MENE' S.à r.l. SPF, représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR chacune est désormais intégralement détenu par SMALL CAP EQUITY PARTNERS LTD, avec siège à Londres SW1A 1NP (Grande Bretagne), 11 St. James's Place, inscrite auprès du Registre d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro 05909095, et BAVKOM LIMITED, avec siège à Dublin 2 (Irlande), 11 Anglesea Street, inscrite auprès du Registre d'Irlande sous le numéro 269259, agissant en qualité de Co-Trustees de MENE' TRUST établi à Londres SW1A 1NP (Grande Bretagne), 11 St. James's Place.

Luxembourg, le 8 août 2011.
Pour extrait conforme
Max GALOWICH
Gérant

Référence de publication: 2011129993/20.

(110149795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Glennlo Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 12, rue Haard.
R.C.S. Luxembourg B 163.394.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le vingt-neuf août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Glennlo Investments 1 SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg numéro B 159021,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre le propriétaire des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil et l'assistance en stratégie, le développement et la promotion d'industries, de filières et de supports de valorisation. La société a également pour objet le rapprochement d'entreprises ainsi que l'achat et/ou la vente, la location, le leasing et le renting de matériels, équipements, et biens ainsi que la prestation de services et/ou l'exploitation et cession de droits ou d'autorisations.

La société a enfin pour objet le développement et le conseil en solutions de financement et en solutions immobilières, ainsi que la prestation commerciale pour les sociétés d'ingénierie en management et en finance (prospection, action commerciale, assistance et conseil sur des projets et études de marché), ainsi que toutes opérations financières mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de GLENNLO MANAGEMENT SARL.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille Euros (20.000,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de deux cents Euros (200,-EUR) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société. Ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature unique du gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société anonyme Glennlo Investments 1 SA, prénommée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille Euros (20.000, EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille Euros.

Résolutions de l'associée unique

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée:

Monsieur Joseph KREUTER, né à Dudelange (Luxembourg), le 27 mars 1966, demeurant à CH-1206 Genève, 4, avenue Alfred Bertrand (Suisse).

2. La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature unique du gérant unique.

3. Le siège social est fixé à L-4970 Bettange-sur-Mess, 12, rue Haard, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 02 septembre 2011. Relation GRE/2011/3134. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128791/101.

(110148517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Standard Microsystems Corporation (Asia) S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 13.630.998,81.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.544.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont, par acte sous seing-privé en date du 23 août 2011, unanimement décidé:

- de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar américain, avec date effective au 19 août 2011;

- puis de réduire le capital social de la Société suite à cette conversion, avec date effective au 19 août 2011, à un montant de 12.630.999,81 USD (douze millions six cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) par la réduction de la valeur nominale des 8.832.867 (huit millions huit cent trente-deux mille huit cent soixante-sept) parts sociales de la Société à 1,43 USD (un Dollar américain virgule quarante-trois) chacune; et

- d'augmenter le capital social de la Société, avec date effective au 19 août 2011, d'un montant de 999.999 USD (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) afin de le porter de son montant actuel de 12.630.999,81 USD (douze millions six cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains et quatre-vingt-un Cents) à un montant de 13.630.998,81 USD (treize millions six cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars américains et quatre-vingt-un Cents) par l'émission de (i) 3.496 (trois mille quatre cent quatre-vingt-seize) d'une valeur nominale de 1,43 USD (un Dollar américain et quarante-trois Cents) chacune, lesquelles ont été intégralement souscrites et libérées par Standard Microsystems Corporation, une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son siège social sis au 80 Arkay Drive, Hauppauge, NY 11788, Etats-Unis d'Amérique, et (ii) 695.804 (six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre) nouvelles parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 1,43 USD (un Dollar américain et quarante-trois Cents) chacune, lesquelles ont été intégralement souscrites et libérées par

Standard Microsystems Corporation (Asia), une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son siège social sis au 80 Arkay Drive, Hauppauge, NY 11788, Etats-Unis d'Amérique.

Par conséquent, le capital de la Société est désormais composé comme suit:

- Standard Microsystems Corporation: (i) 46.001 (quarante-six mille une) parts sociales de commanditaire; et
- Standard Microsystems Corporation (Asia): (ii) 9.486.166 (neuf millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent soixante-six) parts sociales de commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011130190/36.

(110149273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

In the year two thousand eleven, on the seventh day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy-holder of the General Partner of the partnership limited by shares existing under the form of a SICAR "FONDATIONS CAPITAL I S.C.A., SICAR", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 129.317, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1685, dated August 9, 2007,

which bylaws have last been amended pursuant to a deed dated July 26, 2011, published in the Mémorial C,

by virtue of the authority conferred by decision of the General Partner's Board of Directors, taken at its meeting of June 16, 2011;

extracts of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements, which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed company "FONDATIONS CAPITAL I S.C.A., SICAR", amounts to one hundred and twenty four million one hundred and thirty four thousand eight hundred and twenty Euro (EUR 124,134,820.-) represented by:

- ten (10) fully paid General Partner's Shares with a par value of ten Euro (EUR 10) and
- one million one hundred eight thousand two hundred eighty one (1,108,281) fully paid A Ordinary Shares, eight million six hundred forty four thousand six hundred ten (8,644,610) fully paid B Ordinary Shares and two million five hundred seventy one thousand two hundred nineteen (2,571,219) fully paid B2 Ordinary Shares eighty nine thousand three hundred sixty two (89,362) fully paid C Ordinary Shares

II.- That on terms of article 5.1 and following, of the articles of association, the authorized capital has been fixed at two billion Euro (EUR 2,000,000,000.-) and the general partner has been authorized until August 9, 2012, to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of June 16, 2011 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of two million seven hundred and eighty thousand Euro (EUR 2,780,000.-) so as to raise the subscribed capital of the SICAR from its present amount of one hundred and twenty four million one hundred and thirty four thousand eight hundred and twenty Euro (EUR 124,134,820.-), to one hundred and twenty six million nine hundred and fourteen thousand eight hundred and twenty Euro (EUR 126,914,820.-) by the creation and issue of

- twenty five thousand (25,000) class A ordinary shares (the "Class A ordinary shares")
- one hundred and ninety five thousand (195,000) class B ordinary shares (the "Class B ordinary shares")
- fifty eight thousand (58,000) class B2 ordinary shares (the "Class B2 ordinary shares")

The two hundred and seventy eight thousand (278,000) new shares have been entirely subscribed and fully paid up as follows:

Investors	Class of shares	Number of shares	Payment
Natixis S.A.	A	25,000	250,000
Société Générale Bank and Trust	B	65,000	650,000
ACM Vie S.A.	B	18,500	185,000
ACM Vie Mut	B	5,000	50,000
ACM IARD	B	1,500	15,000
Valimar 3	B	40,000	400,000
Bayerische Landesbank	B	65,000	650,000
Hôtel et Finance	B2	13,500	135,000
Newbury Partners	B2	10,000	100,000
Sculptor Investment	B2	34,500	345,000
TOTAL		278,000	2,780,000

IV.- The two hundred and seventy eight thousand (278,000) new shares have been entirely subscribed and fully paid up, as was certified to the attesting notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

V.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5.2, 5.2.1 and 5.2.2, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **5.2.** In accordance with the SICAR Law, the issued capital of the SICAR is set at one hundred and twenty six million nine hundred and fourteen thousand eight hundred and twenty Euro (EUR 126,914,820.-) represented by:

5.2.1. ten (10) fully paid General Partner's Shares with a par value of ten Euro (EUR 10) held by Fondations Capital Management S.A. acting as associé commandité (general partner) which shall be solely responsible for the management of the SICAR; and

5.2.2. one million one hundred and thirty three thousand two hundred eighty one (1,133,281) fully paid A Ordinary Shares, eight million eight hundred and thirty nine thousand six hundred ten (8,839,610) fully paid B Ordinary Shares and two million six hundred twenty nine thousand two hundred nineteen (2,629,219) fully paid B2 Ordinary Shares (the B and B2 Ordinary Shares will be held by Investors vested with co-investment rights as set forth in article 28) and eighty nine thousand three hundred sixty two (89,362) fully paid C Ordinary Shares (to be held by the General Partner), all with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, held by the "associés commanditaires" (limited partners).

In addition, all class C Ordinary Shares have been issued with a 15% Share Premium, amounting to a total of one hundred thirty four thousand and forty three Euro (EUR 134,043.-)."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand Euro.

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après le "mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité de la société en commandite par actions "Fondations Capital I S.C.A., SICAR", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.317 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1685 du 9 août 2007,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte, reçu en date du 26 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration de l'Associé commandité, prise en sa réunion du 16 juin 2011,

un extrait de ce procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions "Fondations Capital I S.C.A. SICAR", susnommée, s'élève actuellement à cent vingt-quatre millions cent trente-quatre mille huit cent vingt Euros (EUR 124.134.820,-) représentés par:

- Dix (10) actions entièrement libérées de l'Associé Commandité
- Un million cent huit mille deux cent quatre-vingt-une (1.108.281) Actions de Catégorie A,
- huit million six cent quarante-quatre six cent dix (8.644.610) Actions de Catégorie B,
- deux millions cinq cent soixante et onze mille deux cent dix-neuf (2.571.219) Actions de Catégorie B2
- quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-deux (89.362) Actions de Catégorie C

II.- Qu'aux termes de l'article 5.1 et suivants des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à deux milliards d'euros (EUR 2.000.000.000,-) et l'associé commandité a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 9 août 2012, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que l'associé commandité, en sa réunion du 16 juin 2011 et en vertu des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social totale, dans les limites du capital autorisé, à concurrence de deux millions sept cent quatre vingt mille euros (EUR 2.780.000,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent vingt quatre millions cent trente quatre mille huit cent vingt euros (EUR 124.134.820,-), à cent vingt six millions neuf cent quatorze mille huit cent vingt euros (EUR 126.914.820,-) par la création et l'émission de:

Vingt cinq mille (25.000) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions Ordinaires de Catégorie A");

Cent quatre vingt quinze mille (195.000) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions Ordinaires de Catégorie B");

Cinquante huit mille (58.000) actions ordinaires de catégorie B2 (les "Actions Ordinaires de Catégorie B2"); et

Les deux cent soixante dix-huit mille (278.000) nouvelles actions ont été souscrites et libérées comme suit:

Investisseurs	Classe d'actions	Nombres d'actions	Paiement
Natixis S.A.	A	25.000	250.000
Société Générale Bank and Trust	B	65.000	650.000
ACM Vie S.A.	B	18.500	185.000
ACM Vie Mut	B	5.000	50.000
ACM IARD	B	1.500	15.000
Valimar 3	B	40.000	400.000
Bayerische Landesbank	B	65.000	650.000
Hôtel et Finance	B2	13.500	135.000
Newbury Partners	B2	10.000	100.000
Sculptor Investment	B2	34.500	345.000
TOTAL		278.000	2.780.000

IV.- Que les deux cent soixante dix-huit mille (278.000) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et entièrement libérées, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

V.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5.2, 5.2.1 et 5.2.2. des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

5.2. Conformément à la Loi SICAR, le capital souscrit de la SICAR est établi à cent vingt six millions neuf cent quatorze mille huit cent vingt euros (EUR 126.914.820,-) représentés par:

5.2.1. Dix (10) actions entièrement libérées de l'Associé Commandité avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) détenues par Fondations Capital Management S.A., agissant au titre d'Associé Commandité qui sera le seul responsable de la gestion de la SICAR; et

5.2.2. Un million cent trente trois mille deux cent quatre-vingt-une (1.133.281) Actions de Catégorie A, huit million huit cent trente neuf six cent dix (8.839.610) Actions de Catégorie B, deux millions six cent vingt neuf mille deux cent

dix-neuf (2.629.219) Actions de Catégorie B2 (les Actions B et B2 sont détenues par les investisseurs ayant des droits de co-investissement, conformément à l'article 28) et quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-deux (89.362) Actions de Catégorie C (détenues par l'Associé Commandité), toutes ayant une valeur nominale de dix Euros chacune (EUR 10) et détenues par les Associés Commanditaires ("limited partners").

En outre, toutes les Actions Ordinaires C ont été émises avec une prime d'émission de 15%, pour un montant total de cent trente-quatre mille quarante-trois Euros (EUR 134.043.-)

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ la somme de quatre mille Euros.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39944. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128765/178.

(110148515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Modaven & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 140.801,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.981.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of the month of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Modaven & Co S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 128.981 (the "Company"), incorporated on 4th May 2007 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1618 of 1st August 2007. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 6th March 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial dated 17th April 2008, number 952.

The Meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Azadeh Djazayeri, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. All shareholders of the Company have been convened to the Meeting by registered letters sent on 15th July 2011.

II. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list will remain attached to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

As it appeared from the attendance list, the unlimited share (1) held by the associé commandité and one hundred and seventeen thousand nine hundred and seventy (117,970) limited shares in issue in the Company were represented at the Meeting, noted more than half of the issued share capital is represented as well as the associé commandité so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

III. The agenda of the Meeting was as follows:

1. Amendment of the accounting year of the Company so as to begin on 1st April of each year and to end on 31st March of the next year, with the current accounting year which has started on 1st January 2011 to terminate on 31st March 2011; consequential amendment of article 17 of the Articles;

After deliberation, the Meeting resolved unanimously as follows:

Sole resolution

The Meeting resolved to amend the accounting year of the Company so as to begin on 1st April of each year and to end on 31st March of the next year. The Meeting further resolved that the current accounting year which has started on 1st January 2011 shall terminate on 31st March 2011. The Meeting resolved to amend article 17 of the Articles of the Company so as to read as follows:

" Art. 17. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on 1st April of each year and ends on 31st March of the next year."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de Modaven & Co S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.981 (la "Société"), constituée le 4 mai 2007 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1618 du 1^{er} août 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 6 mars 2008 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial du 17 avril 2008, numéro 952.

L'Assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Me Azadeh Djazayeri, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires de la Société ont été convoqués à l'Assemblée par courriers envoyés en recommandé le 15 juillet 2011.

II. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, la présidente, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que l'action de commandité (1) et cent dix-sept mille neuf cent soixante-dix (117.970) actions de commanditaires émises dans la Société étaient représentées à l'Assemblée, étant noté plus que la moitié du capital social émis est représenté ainsi que l'associé commandité de sorte que l'Assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Modification de l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante; étant précisé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2011 se terminera le 31 mars 2011; modification subséquente de l'article 17 des Statuts.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

L'unique résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante. L'Assemblée a décidé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2011 se terminera le 31 mars 2011. L'Assemblée a décidé de modifier l'article 17 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" Art. 17. Exercice Social. L'exercice social commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, A. DJAZAYERI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2011. Relation: LAC/2011/34698. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011129458/92.

(110149164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.507.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2011

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Changement d'adresse de Christian CADE

Ancienne adresse: CH-1205 GENEVE, 26, rue de Candolle

Nouvelle adresse: L-2340 LUXEMBOURG, 25, rue Philippe II

Composition du Conseil d'Administration

- François HOTTINGUER, Président (résidant professionnellement à CH-8032 ZÜRICH, 21, Hottingerstrasse)
- Christian CADE (résidant professionnellement à L-2340 LUXEMBOURG, 25, rue Philippe II)
- Antoine CALVISI (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)
- Olivier HECKENROTH (résidant professionnellement à F-75009 PARIS, 63, rue de la Victoire)
- Gary HERRMANN (résidant professionnellement à F-75009 PARIS, 63, rue de la Victoire)
- Emmanuel HOTTINGUER (résidant professionnellement à CH-8032 ZÜRICH, 21, Hottingerstrasse)
- Jean-Conrad HOTTINGUER (résidant professionnellement à CH-8032 ZÜRICH, 21, Hottingerstrasse)
- Jean-Philippe HOTTINGUER (résidant professionnellement à CH-8032 ZÜRICH, 21, Hottingerstrasse)
- Martin NEGRE (résidant professionnellement à CH-1180 ROLLE, 2, Chemin de la Navigation)
- Franck PROVOST (résidant professionnellement à L-2340 LUXEMBOURG, 25, rue Philippe II)
- Eric SAUZEDDE (résidant professionnellement à F-75009 PARIS, 63, rue de la Victoire)

Réviseur d'Entreprises

BDO Audit S.A. (ayant son siège social L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Lydie Moulard.

Référence de publication: 2011129281/29.

(110149182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Vinson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8530 Ell, 11, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.155.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange en date du 30 août 2011, enregistré à Esch/Alzette en date du 2 septembre 2011, Relation: EAC/2011 /11656:

L'assemblée générale décide de reconduire les mandats des administrateurs, à savoir:

Monsieur Raymond BEHM, administrateur de sociétés, demeurant à L-8530 Ell, 11, Haaptstrooss,

Monsieur Cédric BEHM, médecin, demeurant à L-8530 Ell, 11, Haaptstrooss,
Madame Patrice JANN, administratrice de sociétés, demeurant à L-8530 Ell, 11, Haaptstrooss,
Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-8530 Ell, 11, Haaptstrooss.

Et à l'instant même s'est réuni le Conseil d'Administration de la société, et prend, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le mandat en tant qu'administrateur-délégué Monsieur Raymond BEHM, préqualifié est prolongé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Differdange, le 22 septembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Robert SCHUMAN

Le notaire

Référence de publication: 2011133009/25.

(110152333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Anchorage IO II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.318.200,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.760.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129754/11.

(110149716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Lanor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 71.672.

DISSOLUTION

L'an deux mil sept, le deux octobre.

Pardevant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à Pétange, agissant en sa qualité de liquidateur de la société anonyme «LANOR HOLDING S.A.», (RC No B 71.672), avec siège à L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin, constituée suivant acte notarié du 31 septembre 1999, publié au Mémorial C No 899 du 27 novembre 1999,

nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire suivant acte notarié du 21 mars 2007, publié au Mémorial C No 1107 du 8 juin 2007,

lequel nous a déposé le rapport du commissaire vérificateur avec bilan à l'appui.

Ensuite Nous Notaire avons constaté la dissolution et la liquidation de ladite société, avec effet au 5 Juillet 2007.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: WAGNER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 09 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12253. Reçu: douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 15 octobre 2007.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2011132497/28.

(110152808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Berloc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 66.962.

L'an deux mille onze, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Vita Rosa DI BELLO, née à Turi (Italie) le 17 février 1956, demeurant à L-1527 Luxembourg, 56, rue Maréchal Foch,

agissant en en qualité d'associée unique de la société ci-après spécifiée.

Laquelle comparante déclare être la seule associée suite à la cession de parts ci-après spécifiée dans la société à responsabilité limitée "BERLOC S.à r.l." , établie et ayant son siège social à L-7374 Bofferdange, 156A, route de Luxembourg,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 23 du 15 janvier 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 66962.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social suite à la cession de parts ci-après spécifiée, et se considérant comme dûment convoquée à la présente assemblée, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Vita Rosa DI BELLO, née à Turi (Italie) le 17 février 1956, demeurant à L-1527 Luxembourg, 56, rue Maréchal Foch, pré-qualifiée, expose ce qui suit:

Madame Nadia QUIRING, commerçante, épouse de Monsieur Robert MEYER, demeurant à L-7374 Bofferdange, 156A, route de Luxembourg a cédé toutes ses parts soit cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société "BERLOC S. à r.l.", à Madame Vita Rosa DI BELLO, née à Turi (Italie) le 17 février 1956, demeurant à L-1527 Luxembourg, 56, rue Maréchal Foch, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 14 septembre 2011, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

L'associée préqualifiée déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 6.250,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Madame Vita Rosa DI BELLO, née à Turi (Italie) le 17 février 1956, demeurant à L-1527 Luxembourg, 56, rue Maréchal Foch, pré-qualifiée, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

La comparante agissant en sa qualité d'associée unique, respectivement de gérante déclare accepter ladite cession.

Deuxième résolution

L'associée unique accepte la démission de Madame Nadia QUIRING, en sa qualité de gérante technique de la société sur le vu d'un écrit sous seing privé daté du 14 septembre 2011 qui restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'associée unique lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

La gérante administrative actuelle Madame Vita Rosa DI BELLO, née à Turi (Italie) le 17 février 1956, demeurant à L-1527 Luxembourg, 56, rue Maréchal Foch, pré-qualifiée, a été nommée nouvelle gérante unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'associée unique décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune."

Quatrième résolution

L'associée unique décide de changer le siège social de la société de L-7374 Bofferdange, 156A, route de Luxembourg à L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.”.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

“ **Art. 5.** La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut apporter également son concours commercial, financier, juridique et technique sous toutes formes pour assister les entreprises et sociétés situées tant au Luxembourg que dans tous les autres pays désirant réaliser à l'extérieur de leur pays leur objet social. Cet objet social comprend finalement toutes opérations généralement quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou susceptibles de le promouvoir.”.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: V.R.Di Bello, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12171. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129276/81.

(110149222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

GameStop Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.250,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 142.917.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 16 septembre 2011

En date du 14 septembre 2011, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Robert A. Lloyd, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 4 mai 2011.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Mlle. Christel DAMASO

Mr. Philippe van den AVENNE

Gérant de classe B:

Mr. Michael L. NICHOLS

Mr. Michael K. MAULER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129896/19.

(110149723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Bimaculatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.825.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 18 juillet 2011:

- Ancienne situation associées:

	Parts sociales
MURECON MUNICH REAL ESTATE CONSULTING GmbH	200 parts sociales
B & A CONSULTING B.V.	25 parts sociales
M&W IMMOBILIEN -UND UNTERNEHMENSBERATUNGSGESELLSCHAFT MBH	<u>25 parts sociales</u>
Total	250 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
MURECON GERMAN REAL ESTATE CONSULTING GmbH	225 parts sociales
B & A CONSULTING B.V.	<u>25 parts sociales</u>
Total	250 parts sociales

Merci de bien vouloir prendre note que l'associée MURECON MUNICH REAL ESTATE CONSULTING GmbH a changé de dénomination comme suit:

MURECON GERMAN REAL ESTATE CONSULTING GmbH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 SEP. 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour *BIMACULATUS S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011132469/27.

(110152787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

FAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 163.414.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le deux septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Chibani BENCHETTI, indépendant, né à Beni M Hira (Tunisie) le 20 septembre 1978, demeurant à F-57970 Yutz, 33 Grand-Rue.

Et

2) Monsieur Arjan MUHJA, sans profession, né le 9 décembre 1972 à Shkoder (Albanie) demeurant 166, Avenue du 10 Septembre, L-2550 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de FAS S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, de brasserie, d'auberge et de restauration.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 9. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

- Monsieur Chibani BENCHETTI, prénommé 51 parts
- Monsieur Arjan MUHJA prénommé 49 parts

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2011

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est à L-1740 Luxembourg, 42-44, Rue de Hollerich.
- 2) Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Chibani BENCHETTI, préqualifié.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Benchetti, A. Muhja et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39776. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129365/87.

(110149188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Floorings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.719.

—
In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of September.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ESO Prime, a Cayman Islands exempted company, having its registered office at DMS House, 20 Genesis Close, P.O Box 1344, Grand Cayman KY1-1208 Cayman Islands registered with the Cayman registrar of companies, under the number 233195,

here represented by Mrs. Samiel OUHIBI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 25th 2011.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of Floorings I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on February 15th 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 778 of May 3rd 2007 registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B number 124719;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company Floorings I S.à r.l. with effect as of this day.

Second resolution

The sole shareholder decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator MERLIS S.à r.l. a company incorporated as a société à responsabilité limitée and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Companies of Luxembourg, under Section B number 111320, having its registered office at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period it may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le treize septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ESO Prime, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à DMS House, 20 Genesis Close, P.o Box 1344 Grand Cayman KY1-1208, Iles Cayman enregistrée au «registrar of companies» aux Iles Cayman sous le numéro 233195,

ici représentée par Madame Samiel OUHIBI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 août 2011,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et la mandataire de la comparante restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associée unique de la société Floorings I S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 15 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 778 du 5 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 124719,

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société Floorings I S.à r.l. à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur, MERLIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois luxembourgeoises, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 111320, ayant son siège social 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. OUHIBI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40355. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129363/82.

(110149424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Vindobona Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.636.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 septembre 2011

L'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Ganash Lokanathen, avec effet immédiat est acceptée et Monsieur Christophe Munsch, employé privé, né le 22 Mars 1965, à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg est nommé en son remplacement en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

- La démission de Monsieur Andreas Demmel, avec effet à la date de la présente résolution est acceptée et Monsieur Simon Barnes, employé privé, né le 2 Décembre 1962, à Liverpool, Royaume Uni, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg est nommé en son remplacement en qualité de gérant pour une durée indéterminée

Le conseil de gerance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mr Christophe Munsch, Gérant;
- Mr Simon Barnes, Gérant;
- Mr Gerhard Müller, Gérant ET
- Mr Ronald Halmenschlager, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Vindobona Alpha S.à r.l.
Un mandataire
Christophe Munsch
Manager*

Référence de publication: 2011130654/26.

(110149813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Avantor Performance Materials Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129759/10.

(110149804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Aron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.949.

Extrait des résolutions adoptées en date du 07 septembre 2011, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société ARON S.A.

L'Assemblée générale décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Sébastien Corman, né le 20 août 1972 à Verviers (Belgique), et, résidant à B-4830 Limbourg, au 11, Halloux, en tant qu'administrateur de la Société Aron s.a.

L'Assemblée décide également de nommer Monsieur Pierre Deru, né le 29 septembre 1955 à Stembert (Belgique), et, résidant à B-4801 Stembert, au 311, Baudrifontaine, en tant qu'Administrateur de la Société Aron s.a. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Sébastien Corman, né le 20 août 1972 à Verviers (Belgique), et, résidant à B-4830 Limbourg, au 11, Halloux, en tant que directeur de la Société Aron s.a.

Dès lors, le conseil d'administration de la société se composera désormais de:

- Mr. Pierre Deru
- Mr. Cédric de Caritat
- Mr. Nicolas Delattre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aron s.a.
Signature

Référence de publication: 2011129774/24.

(110149720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Alu-Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 154.845.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 01/09/2011

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 1^{er} septembre 2011 que Monsieur Mar BERARDI, né à Thionville (France) le 8 août 1966, demeurant à F-57100 Thionville, 18 Boucle du Sureau, a cédé 62 (soixante-deux) parts sociales qu'il détient dans la société ALU-CONCEPT S.A.R.L. à Monsieur Thierry Labate, né le 9 octobre 1967 à Algrange (France), demeurant à F-57240 Nilvange, 20, rue d'Oeutrange.

A compter du 1^{er} septembre 2011, la répartition du capital social de la société ALU-CONCEPT S.A.R.L. est comme suit:

Monsieur Marc Berardi	62 parts sociales
Monsieur Thierry Labate	62 parts sociales
Total:	124 parts sociales

Fait à Bettembourg, au siège social de la société, le 1^{er} septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2011130605/20.

(110149752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

H.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.677.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 6 septembre 2011:

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société H.P.A. S.A. que:

1. L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat;

2. L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, la société Fiduciaire MEVEA Luxembourg S.à.r.l, 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en qualité de nouveau commissaire aux comptes;

3. La Société étant détenue par un actionnaire unique, l'Assemblée décide, conformément à l'art. 51 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, que la société sera désormais administrée par un Administrateur Unique en la personne de Monsieur Pietro Gaeta, avocat, né le 11 octobre 1955 à Naples (Italie), demeurant à I-80132 Napoli, Via Monte di Dio 74. Dès lors, vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social par la signature individuelle de l'Administrateur Unique.

Pour extrait sincère et conforme.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011132151/20.

(110152846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Optimal Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 88.706.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 12 septembre 2011 à 08h00

a été nommé administrateur la société BELMANTO GENERAL N.V., No 173616, Registre de Commerce Anvers, Belgique et ayant son siège à Koning Albertlei 59, B-2950 Kapellen/Antwerp, Belgique,

à effet du 12 septembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2014

en remplacement de SELINE FINANCE Ltd;

a été nommé administrateur la société STICHTING PRISMA FOUNDATION, No. 33258197 Chambre de Commerce, Pays-Bas, ayant son siège à Kalfjeslaan 60, NL-2623 AJ Delft, Pays-Bas

à effet du 12 septembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2014

en remplacement de SELINE MANAGEMENT Ltd;

a été nommé administrateur-délégué Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas et demeurant au 28 rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Luxembourg, à effet du 12 septembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2014;

a été nommé commissaire aux comptes la société EDELTON S.à.R.L., RCS Luxembourg No. B92579 et ayant son siège au 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg, à effet du 12 septembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2014 en remplacement de CRT REGISTER INTERNATIONAL SA;

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades / cabinet Watté, L-2121 Luxembourg, Luxembourg à effet du 12 septembre 2011.

Le 23 septembre 2011.

OPTIMAL INVESTHOLDING SA

Jan H VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011132280/30.

(110152800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Fortis Private Real Estate Holding S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.847.

L'an deux mille onze, le quatre juillet

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FORTIS PRIVATE REAL ESTATE HOLDING S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social au , L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 484 du 24 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 4 décembre 2008 reçue par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 183 du 28 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Falzone, employée privée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Magali Witwicki, employée privée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de deux catégories d'administrateurs;
2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Modification de l'article 7 des statuts de la Société;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs et décide d'affecter les administrateurs actuellement en fonction aux catégories nouvellement créées comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

Monsieur Benoît Lejeune, administrateur de société, né à Fleron (Belgique), le 10 août 1978, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy

Monsieur Arnaud SCHREIBER, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 8 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

Administrateurs de catégorie B:

Monsieur Marcus Smits, administrateur de société, né à Anvers (Belgique) le 21 octobre 1949, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 3, Montagne du Parc.

Monsieur Frédéric Matteredne, employé, né à Sint-Agatha-Bercham (Belgique) le 30 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-2951 Luxembourg, 50, Avenue J.F. Kennedy;

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, composé d'Administrateurs de catégorie A et d'Administrateurs de catégorie B.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier le premier et le dernier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 7.** Le Conseil d'Administration désigne son président parmi les Administrateurs de catégorie B. En cas d'absence d'Administrateurs de catégorie B, la présidence de la réunion peut être conférée à un Administrateur de catégorie A. (...)

(...) La Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. Néanmoins, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A pour tout engagement d'une valeur inférieure ou égale à dix mille Euros (EUR 10.000,-)».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. WITWICKI, S. FALZONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31903. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129369/67.

(110149021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Diamond Events Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 4, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 163.407.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le treize mai

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Emilie MICHEL, employée privée, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 4, avenue François Clement.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de:"DIAMOND EVENTS SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Mondorf-les-Bains.

Art. 3. La société a pour objet le management et l'organisation d'évènements, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Emilie MICHEL, susdite.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (700.-€).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, prend en assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5612 Mondorf-les-Bains, 4, avenue François Clement.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Emilie MICHEL, employée privée, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 4, avenue François Clement.

La société est engagée par la seule signature du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MICHEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2011. REM 2011 / 657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129337/58.

(110148974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Benelux Leading Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.813.

Suite aux résolutions prises en date du 16 septembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Madame Florence Rao, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011129778/18.

(110149719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Anton Invest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 141.527.

Suite à la démission de Monsieur Guy Thomas de son poste d'administrateur de la Société en date du 10 janvier 2011 et suite à la nomination d'un nouvel administrateur remplaçant en date du 1^{er} avril 2011, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Patrick WAGENAAR
- Monsieur Pascal PIERRET
- Madame Anne-Marie GOFFINET avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pour ANTON INVEST

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011130194/19.

(110149728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Semois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 72.395.

Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire du 06 juillet 2011

Première résolution

L'assemblée constate que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes nommés suivant l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 juillet 2005, enregistrée à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04358, sont venus à l'échéance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- M. ROLLINGER Marco, maître-installateur-ferblantier, demeurant à 7374 Helmdange 189, route de Luxembourg
- M. ROLLINGER Nico, maître-installateur-ferblantier, demeurant à 8126 Bridel 2, rue Guillaume Stolz
- M. SCURI Claude, promoteur immobilier, demeurant à 2152 Luxembourg 38, rue Van der Meulen
- M. SCURI Josy, retraité, demeurant à 5312 Contern, 10 Bourgheld

leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2017.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes la Société Luxembourgeoise de Révision Sàrl son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SCURI GROUP S.A. / MARCINVEST S.A. / NICINVEST S.A. / -

M. SCURI Claude / M. ROLLINGER Marco / M. ROLLINGER Nico / M. SCURI Josy

Référence de publication: 2011130066/24.

(110149669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Heco Reassurantie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 98.417.

L'an deux mil onze, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HECO REASSURANTIE S.A. en abrégé Heco Re S.A. ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 202 du 18 février 2004 et dont les

statuts ont été modifiés par un acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2217 du 12 novembre 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 98.417

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Roger Bousard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président nomme comme secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Valérie Coquille, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de 300.000 EUR pour le porter de son montant actuel de 3.200.000 EUR à 3.500.000 EUR par création de 300 nouvelles actions.

2. Paiement et libération des 300.000 EUR en espèce par les actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 300.000,-EUR (trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 3.200.000,-EUR (trois millions deux cent mille euros) à un montant de 3.500.000,-EUR (trois millions cinq cent mille euros) par la création et l'émission de 300 (trois cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, souscrites et libérées par les actionnaires au pro rata de leurs participations respectives.

La somme de 300.000,-EUR (trois cent mille euros) est à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions cinq cent mille euros (3.500.000,-EUR) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales. Les actions seront nominatives et un registre des actionnaires contiendra la désignation exacte de chacun d'eux, l'indication de leur nombre d'actions et, le cas échéant, les transferts à leur date respective.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 16.00 heures.

Evaluation des frais.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille huit cents Euros (1.800,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. BOUSARD, R. GALIOTTO, V. COQUILLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2011. Relation: LAC/2011/35264. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129394/67.

(110149033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Belden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.306.

—
RECTIFICATIF

L'affectation du résultat disponible des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 14 septembre 2011 sous la référence L110148100.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

L'affectation du résultat disponible des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011129785/16.

(110149807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

D-Assist S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 159.003.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2011 la résolution suivante a été pris à l'unanimité:

Résolution 1

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 30 juin 2011 que:

Monsieur Guy Defoy, employé privé, avec adresse professionnelle à 10A, Rue des Mérovingiens à transféré 25 parts sociales à Monsieur Marc Jacob, employé privé, né à Herve, le 6 septembre 1958, demeurant à 197, Chaussée de Verviers, B-4910 Theux (Belgique) et 25 parts sociales à Madame Nathalie Pierre, employée privé, né à Verviers (Belgique) le 30 mai 1962, demeurant à 197, Chaussée de Verviers, B-4910 Theux (Belgique).

Luxembourg, 30 juin 2011.

Pour D-ASSIST Sàrl

Référence de publication: 2011129836/18.

(110149672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

KNS Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.430.

—
In the year two thousand and eleven, on the seventh day of September;

Before Me Us Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED:

The company COMPONENTS AND MATERIALS M&A PRIVATE EQUITY FUND, incorporated and validly existing under the laws of the Republic of Korea, with registered office at 16-3, Yoido-dong, Youngdeungpo-gu, Seoul, Korea and registered with the Korean Registration Office under number 110113-0014710,

here duly represented by Me Morgane IMGRUND, lawyer, professionally residing in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the private limited liability company KNS SOLAR S.à.r.l., established and having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 155430, incorporated by a deed drawn up by Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 9, 2010, published in the official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 2263 on October 10, 2010, which articles of association have been amended following a notarial deed received by the said notary Carlo WERSANDT, on December 20, 2010, published in the official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 371 on February 24, 2011 (the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as Sole Member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions all with effect as of the date hereof:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirteen thousand seven hundred fifty Euro (EUR 13,750.-) so as to raise it from its present amount of thirteen thousand seven hundred fifty Euro (EUR 13,750.-) represented by one hundred ten (110) corporate units of category A, having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, to the amount of twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 27,500.-) represented by two hundred twenty (220) new corporate units of category A, having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

Second resolution

The Sole Member resolved to issue one hundred ten (110) new corporate units of category A with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, with a total share premium of two million one hundred twenty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 2,126,250.-), having the same rights and obligations as the existing corporate units of category A.

Subscription and Payment

There now appears Me Morgane IMGRUND, previously named, in his capacity as duly appointed attorney in fact of SAMSUNG C&T DEUTSCHLAND GMBH, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office located at Am Krongerger Hang 6, 65824 Schwalbach/Ts. (Hesse), (Germany) and registered with the Trade Registry of the District Court of Königstein under the number HRB 4631, by virtue of a power of attorney under private seal.

The appearing party, represented as here above stated, declares to subscribe for one hundred ten (110) new corporate units of category A with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, with a total share premium of two million one hundred twenty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 2,126,250.-), having the same rights and obligations as the existing corporate units of category A, and declares having made payment of such new corporate units of category A in full by a contribution in cash in the amount of thirteen thousand seven hundred fifty Euro (EUR 13,750.-) together with a total share premium of two million one hundred twenty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 2,126,250.-).

It results from a bank certificate that the total amount of two million one hundred forty thousand Euro (EUR 2,140,000.-) is at the Company's disposal.

Thereupon, the Sole Member resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allot one hundred ten (110) new corporate units of category A as fully-paid up new corporate units of category A to SAMSUNG C&T DEUTSCHLAND GMBH (together with the Sole Member the "Members").

Third resolution

The Members resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase pursuant to the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company is replaced by the following wording:

"The corporate capital is set at twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 27,500.-) represented by two hundred twenty (220) corporate units of category A having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each."

Fourth resolution

The Members resolved to appoint Mr. Sang Hwan JUNG, manager, born in Seoul, Republic of Korea, on January, 9, 1960, residing professionally in Am Krongerger Hang 6, 65824 Schwalbach/Ts. (Hesse), (Germany), as additional manager of the Company with effect as from the date of the present resolutions and for an unlimited period of time.

Fifth resolution

The Members resolved to grant mandate to any manager of the Company to perform any and all actions and to sign any documents in relation with the above resolutions, and in particular to update the members' register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le septième jour de septembre;

Pardevant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

La société COMPONENTS AND MATERIALS M&A PRIVATE EQUITY FUND, constituée et existant valablement en vertu du droit de la République de Corée, ayant son siège social au 16-3, Yoido-dong, Youngdeungpo-gu, Seoul, Corée et immatriculée auprès de l'Administration de l'Enregistrement de Corée sous le numéro 110113-0014710,

ici dûment représentée par Maître Morgane IMGRUND, avocate, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux administrations de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée KNS SOLAR S.à.r.l., établie et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155430, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 septembre 2010, publié au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2263 du 10 octobre 2010, lesquels statuts ont été modifiés conformément à un acte reçu par ledit notaire Carlo WERSANDT, en date du 20 Décembre 2010, et au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 24 février 2011 (la "Société").

Laquelle partie comparante, représentée telle que mentionné ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions qui suivent, toutes avec effet à la date du présent acte.

Première résolution

L'Associé Unique décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize mille sept cent cinquante euros (EUR 13.750,-) afin de le porter de son montant actuel de treize mille sept cent cinquante euros (EUR 13.750,-) représenté par cent dix (110) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) représenté par deux cent vingt (220) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décida d'émettre cent dix (110) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, avec une prime d'émission totale de deux millions cent vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 2.126.250,-), auxquelles sont attachés les mêmes droit et obligations que ceux attachés aux parts sociales de catégorie A existantes.

Souscription et Paiement

Comparaît alors Maître Morgane IMGRUND, précédemment nommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment désignée de SAMSUNG C&T DEUTSCHLAND GMBH, une société constituée et existant selon la loi allemande, ayant son siège social à Am Krongerger Hang 6, 65824 Schwalbach/Ts. (Hesse) (Allemagne) et immatriculée auprès du Registre de Commerce du Tribunal d'Instance de Königstein sous le numéro HRB 4631, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La partie comparante, représentée comme ci-dessus indiqué, déclare souscrire cent dix (110) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, avec une prime d'émission totale de deux millions cent vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 2.126.250,-) auxquelles sont attachés les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales de catégorie A existantes et laquelle a procédé au paiement intégral de ces parts sociales de catégorie A par contribution en espèce pour un montant treize mille sept cent cinquante euros (EUR 13.750,-) ensemble avec une prime d'émission totale de deux millions cent vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 2.126.250,-).

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de deux millions cent quarante mille euros (EUR 2.140.000,-) est à la disposition de la Société.

En conséquence de quoi l'Associé Unique décida d'accepter la souscription susmentionnée et le paiement et l'émission et l'attribution à la société SAMSUNG C&T DEUTSCHLAND GMBH (ensemble avec l'Associé Unique les "Associés") des cent dix (110) nouvelles parts sociales de catégorie A libérées intégralement.

Troisième résolution

Les Associés décidèrent de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital résultant des résolutions ci-dessus.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société sera remplacé et dorénavant libellé comme suit:

"Le capital social est fixé à vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) représenté par deux cents vingt (220) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune."

Quatrième résolution

Les Associés décidèrent de nommer Monsieur Sang Hwan JUNG, gérant, né à Séoul, République de Corée, le 9 janvier 1960, résidant professionnellement à Am Krongerger Hang 6, 65824 Schwalbach/Ts. (Hesse), (Allemagne), comme gérant supplémentaire de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Les Associés décidèrent d'accorder mandat à un quelconque gérant de la Société afin de procéder à toutes actions et de signer tout document en relation avec les résolutions subséquentes et en particulier de mettre à jour de registre d'associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. IMGRUND, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2011. LAC/2011/40245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129434/166.

(110149440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 5.407.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social à Esch-sur-Alzette le 25 mai 2011 à 10.30 heures

Résolutions

5^{ème} résolution:

L'Assemblée générale réélit aux fonctions d'administrateur d'Editpress Luxembourg S.A. et pour une période de deux ans:

- Monsieur John Castegnaro, né le 3 novembre 1944 à Differdange et domicilié à L-3736 Rumelange, 25, rue Saint-Joseph;

- Monsieur Mario Castegnaro, né le 29 août 1939 à Differdange et domicilié à L-4564 Obercorn, 6, rue Jean Gallion;

- Monsieur Guy Greivelding, né le 29 avril 1953 à Luxembourg et domicilié à L-7304 Steinsel, 60, rue Basse;

- Monsieur Paul Hammelmann, né le 8 mars 1952 à Esch-sur-Alzette et domicilié à L-8065 Bertrange, 5, rue de la Forêt;

- Monsieur Jean-Claude Reding, né le 10 juin 1954 à Luxembourg et domicilié à L-1880 Luxembourg, 120, rue Pierre Krier;

- et Monsieur Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

6^{ème} résolution:

L'Assemblée générale accepte la démission de Monsieur Eric Pialoux, né le 1^{er} juillet 1947 à Sainte-Bazeille (France) et domicilié à F-75005 Paris, 20, rue de l'Estrapade.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

7^{ème} résolution:

L'Assemblée générale prend acte de la décision de Messieurs Marcel Detaille, né le 20 avril 1945 à Tétange et domicilié à L-3728 Rumelange, 85, Cité Hierzesprong et Romain Binsfeld, né le 6 février 1957 à Dudelange et domicilié à L-3473 Dudelange, 36, an der Foxenhiel, de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat échu.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

8^{ème} résolution:

L'Assemblée générale élit à la fonction d'administrateur d'Editpress Luxembourg S.A. et pour une période de deux ans, Monsieur André Roeltgen, domicilié à L-4136 Esch-sur-Alzette, 31, rue D.J. Hoferlin.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

9^{ème} résolution:

L'Assemblée générale prend acte de la fin du contrat de Monsieur Alvin Sold, Directeur d'Editpress Luxembourg S.A. et décide de nommer Madame Danièle Fonck, née le 31 janvier 1953 à Luxembourg, et domiciliée à L-2222 Luxembourg, 326, rue de Neudorf, Directeur général d'Editpress Luxembourg S.A. avec effet au 16 septembre 2011.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

10^{ème} résolution:

L'Assemblée générale réélit à la fonction de Président du Conseil d'administration et pour une période de deux ans, Monsieur John Castegnaro, né le 3 novembre 1944 à Differdange et domicilié à L-3736 Rumelange, 25, rue Saint-Joseph.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

11^{ème} résolution:

L'Assemblée générale:

- nomme à la fonction de Vice-Président et réélit à la fonction d'administrateur délégué d'Editpress Luxembourg S.A. et pour une période de deux ans, Monsieur Guy Greivelding, né le 29 avril 1953 à Luxembourg et domicilié à L-7304 Steinsel, 60, rue Basse,

- réélit à la fonction d'administrateur délégué d'Editpress Luxembourg S.A. et pour une période de deux ans, Monsieur Jean-Claude Reding, né le 10 juin 1954 à Luxembourg et domicilié à L-1880 Luxembourg, 120, rue Pierre Krier,

- et réélit à la fonction d'administrateur délégué d'Editpress Luxembourg S.A. et pour une période de deux ans, Monsieur Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

12^{ème} résolution:

L'Assemblée générale nomme aux fonctions de Réviseur d'entreprises et pour une période de un an PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolutions extraites et conformes au procès verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2011.

Alvin Sold

Administrateur délégué - Directeur général

Référence de publication: 2011129658/62.

(110149146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Ecoculture, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Münsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 147.015.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire du 14.06.2011 que le siège social de l'associé ECOTROPIC CONSULTING S.A a été transféré de L-5444 SCHENGEN, 5, Bachergass à L-5365 MÜNSBACH, 13, rue Gabriel Lippmann,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011129853/12.

(110149798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Voyages J.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6163 Bourglinster, 29, rue d'Altlinster.

R.C.S. Luxembourg B 62.639.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 29 août 2011 à 11.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période d'un an les mandats de l'administrateur délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur Jean CLEMENT, Administrateur délégué et Administrateur, né à Luxembourg le 16/05/1966 et demeurant à L – 6162 Bourglinster, 5, rue d'Imbringen;

Madame Martine MEHLEN, Administrateur, née à Luxembourg le 11/04/1969 et demeurant à L – 6162 Bourglinster, 5, rue d'Imbringen.

Monsieur Thierry FEDERSPIEL, Administrateur, né à Luxembourg le 07/03/1967 et demeurant à L-8283 Kehlen, 14, rue de Schoenberg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2012.

Bourglinster, le 29 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011130118/21.

(110149817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Clariant Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.770.

—
L'administrateur de classe B de la Société, Monsieur Michel E. RAFFOUL, a transféré son adresse professionnelle au:
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Clariant Finance (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011130759/13.

(110151023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Changreen, Société civile, Société Civile.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg E 3.958.

L'associé de la Société, Monsieur Michel RAFFOUL, a transféré son adresse professionnelle au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

CHANGREEN, société civile

Signature

Référence de publication: 2011130770/13.

(110151062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Cemex España, S.A., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130763/9.

(110150226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Bradford Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.390.

L'an deux mille onze, le sept septembre;

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "BRADFORD INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162390, (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion datée du 2 août 2011;

une copie dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par ledit notaire Carlo WERSANDT, en date du 19 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1731 du 30 juillet 2011, et les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

2. Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

3. Conformément au deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, le capital social pourra être porté de son montant actuel à CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

4. Conformément au quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^e anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte de constitution, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

5. Par sa résolution du 2 août 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf mille euros (69.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR), par la création de six cent quatre-vingt-dix (690) nouvelles actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les "Actions Nouvellement Emises").

6. Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites et affectées aux souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les formulaires justificatifs de souscription, après avoir été signés "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actions Nouvellement Emises ont été libérées par un apport en numéraire. La preuve du paiement des cent mille euros (100.000,- EUR) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

7. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2011. LAC/2011/40249. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129795/68.

(110149514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Boni Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 122.523.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011130747/11.

(110151182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Fine Vitamins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 69.265.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129882/10.

(110149767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 350.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.389.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of August.

Before Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Credit Suisse AG, a company incorporated under the laws of Switzerland with registered office at Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Switzerland, with registration number CH-020.3.923.549-1 ("CS AG"),

represented by Mrs. Nadine GLOESENER, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Zürich on August 24th 2011,

said proxy was signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities; and

Credit Suisse Prime Capital Finance (South Africa) (Proprietary) Limited, a company with limited liability incorporated in accordance with the laws of the Republic of South Africa with registration number 2009/023774/07 whose principal office is situated at 5th Street, Office Tower Building, 9th floor, 2196 Sandton City, Johannesburg, South Africa ("CSPF"),

represented by Mrs. Nadine GLOESENER, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Johannesburg on August 24th 2011,

said proxy was signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities; and

CS AG and CSPF being the shareholders of Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149389, incorporated pursuant to a deed recorded by Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg on November 26th 2009 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°2428, on December 14th 2009 (the "Company"),

declared holding all the 200,000 ordinary shares 12,048 preferred A shares and 150,000 preferred B shares representing the entirety of the share capital of the Company,

requested the undersigned notary to act that:

First resolution

The shareholders resolved to approve (i) the reduction of the share capital of the Company by the cancellation of the 12,048 preferred A shares, held by CSPF, with a nominal value of one South African Rand (ZAR 1.-) each, so as to bring the share capital from its current amount of three hundred and sixty-two thousand forty-eight South African Rand (ZAR 362,048.-) to the amount of three hundred fifty thousand South African Rand (ZAR 350,000.-) and (ii) the repayment to CSPF of the issue price of the relevant shares and the share premium paid upon their issue for a total reduction amount of ZAR 12,048,064,336.32.

Second resolution

The shareholders resolved to change the share capital of the Company and to amend clause 5.1 of the articles of association accordingly, which shall read as follows:

5.1. The Company's corporate capital is fixed at three hundred fifty thousand rand (ZAR 350,000.-) represented by two hundred thousand (200,000.-) ordinary shares having a par value of one South African Rand (ZAR 1.-) each (the Ordinary Shares) and one hundred and fifty thousand (150,000) B Preference Shares having a par value of one South African Rand (ZAR 1.-) (the B Preference Shares), all in registered form, subscribed and fully paid-up.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

Valuation and costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1.100.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Credit Suisse AG, société à responsabilité limitée de droit suisse, ayant son siège social au Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Suisse, avec numéro d'immatriculation CH-020.3.923.549-1 ("CS AG"),

représentée par Mme. Nadine GLOESENER, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé à Zürich, le 24 août 2011,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur, ci-annexée pour être soumise avec elles aux formalités d'enregistrement; et

Credit Suisse Prime Capital Finance (Afrique du Sud) (Proprietary) Limited, société à responsabilité limitée soumise au droit de la République sud-africaine, avec numéro d'immatriculation 2009/023774/07 ayant son siège social au 5 Street, Office Tower Building, 9 floor, 2196 Sandton City, Johannesburg, Afrique du Sud ("CSPF"), représentée par Mme. Nadine GLOESENER, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé à Johannesburg, le 24 août 2011,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur, ci-annexée pour être soumise avec elles aux formalités d'enregistrement; et

CS AG et CSPF sont les actionnaires de Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée dans le registre des commerces et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149389, constituée suivant acte par-devant le notaire Me Paul DECKER, résidant au Luxembourg, instrumentant le 26 novembre 2009 et publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°2428, le 14 décembre 2009 (la "Société").

Les actionnaires déclarent garder toutes les 200.000 actions ordinaires, 12.048 actions A privilégiées et 150.000 actions privilégiées B représentant le capital social entier de la société,

déclarent et prient le notaire instrumentant d'acter que:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société par l'annulation des 12.048 actions privilégiées A, détenues par CSPF, avec une valeur nominale de un rand (ZAR 1,-) chacune, afin de réduire le capital social du montant actuel de trois cent soixante deux mille quarante huit (ZAR 362.048,-) à trois cent cinquante mille (ZAR 350.000,-) et le remboursement à CSFP du prix d'émission des actions ainsi que de la prime d'émission d'une somme totale de diminution de ZAR 12.048.064.336,32.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer le capital social de la Société et de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société en conséquence, lequel aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille rand (ZAR 350.000,-) représenté par deux cent mille actions ordinaires ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1,-) chacune et cent cinquante mille (150.000) actions privilégiées B ayant une valeur nominale d'un rand (ZAR 1,-), toutes déposées, souscrites et entièrement payées par voie d'apport en numéraire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 1.100.-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé:, N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2011. Relation: LAC/2011/38723. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129289/110.

(110149175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Aviapartner Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 55.279.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 septembre 2011

Il résulte des décisions de l'assemblée que

- La société Lys Conseil S.P.R.L., enregistrée sous le numéro 473.618.039 auprès du Registre des personnes morales Liège, ayant son siège social au 24, Chemin du Bois Maret, B-4910 Theux, représentée par Monsieur Laurent Levaux, né le 06/03/56 à Liège en Belgique, avec adresse professionnelle au 24, Chemin du Bois Maret, B-4910 Theux, est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

- La société Belgian Financial Advisers B.V.B.A., enregistrée sous le numéro 897.809.135 auprès du Registre des personnes morales Louvain, ayant son siège social au 19, Dennenstraat, B-3200 Aarschot, représentée par Monsieur Kris Geysels, né le 18/12/1967 à Louvain en Belgique, avec adresse professionnelle au 19, Dennenstraat, B-3200 Aarschot, est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

- Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142674, ayant son siège social au 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, représentée par Florence Bastin, née le 2 juillet 1975 à Haine St Paul (Belgique), résidant professionnellement au 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

- Monsieur Ronald De Pooter, 14, Begijnhofstraat à B-1980 Zemst, est nommé commissaire jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2011132008/29.

(110152822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Hoche Immo 4 H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.957.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société en date du 15 septembre 2011

1. L'actionnaire unique décide de révoquer Optio Expert-Comptable et Fiscal S. à r.l. société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 15 septembre 2011.

2. L'actionnaire unique décide de nommer MAYFAIR TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769, en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 15 septembre 2011 et jusqu'aux résolutions à prendre par l'actionnaire unique de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129921/17.

(110149696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Laridel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.171.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} Août 2011

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Dominique WARLUZEL au poste d'administrateur et d'administrateur délégué ainsi que les démissions de Monsieur Damian James CALDERBANK et Monsieur Stephen John KELLY de leur poste d'administrateur.

2. L'assemblée générale accepte la démission de la société SICRIS SA au poste de Commissaire aux Comptes.

3. L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur Monsieur Tom DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon Dublin 16, Madame Roisin DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon Dublin 16 et Monsieur David KEOGH demeurant Annamoe Road 16 Dublin Irlande.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Pascal HENNUY demeurant 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste d'administrateur et administrateur délégué.

L'assemblée générale décide de nommer la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129959/23.

(110149760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

St Benoit Private Management S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.766.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Septembre 2011 que:

- La Société Ser.Com S.à.r.l ayant son siège social au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, a été nommé commissaire en remplacement de la société Autonome de Révision S.C., réviseur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130075/14.

(110149690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Magenta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.240.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2011.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

MAGENTA INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011129977/16.

(110149788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Marsjön S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 150.765.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62643 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129989/10.

(110149722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Orange One Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 120.099.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 02 février 2010.

Conformément à l'article 51bis de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs décident à l'unanimité de nommer Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, représentant permanent de FMS SERVICES SA, et Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A., exerçant toutes deux les fonctions d'administrateur de la société ORANGE ONE SOPARFI SA, ayant son siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C. Luxembourg B120.099.

Pour la société

ORANGE ONE SOPARFI SA

Référence de publication: 2011130009/17.

(110149757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Castorama Polska Sp. z o.o., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.133.

Le bilan au 31 janvier 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011130753/11.

(110150667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Romigal Nordwest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3481 Dudelange, 62, rue Gare - Usines.
R.C.S. Luxembourg B 88.413.

Par leurs courriers adressés à la société ROMIGAL NORDWEST S.A. immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 88 413, il résulte que

- CARDALE OVERSEAS INC., TASWELL INVESTMENTS LTD et KELWOOD INVESTMENTS LTD,
ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de ladite société et ce, avec effet immédiat.

- BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.

a démissionné de sa fonction de commissaire de ladite société et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2011130048/16.

(110149758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.
